

Votre carte de pêche



La carte de pêche

Pour pêcher dans le Pas-de-Calais, vous devez être en possession d'une carte de pêche de l'année en cours. Vous devez avoir sur vous en action de pêche :

- Soit une carte de pêche d'une AAPMA du Pas-de-Calais
- Soit une carte de pêche interfédérale
- Le carnet de captures d'anguilles (Carnet CERFA à renvoyer à la DREAL Hauts-de-France après la fermeture)

Toute personne pêchant sans carte pourra être verbalisée par un agent assermenté au titre de la police de la pêche.

Où acheter une carte de pêche ?

Vous avez quatre possibilités pour vous procurer votre carte de pêche :

- Par internet, sur le site www.cartedepeche.fr
- Chez un dépositaire (liste sur www.peche62.fr)
- Directement auprès d'une AAPMA
- A la Maison de la Pêche et de la Nature du 62



À quoi sert l'argent de votre carte de pêche ?

- **À obtenir les droits de pêche**
L'argent des cartes permet à la Fédération et aux AAPMA de payer les droits de pêche, sur les domaines publics et privés, pour permettre aux pêcheurs de pratiquer leur loisir.
- **À promouvoir et développer la pratique de la pêche**
L'argent des cartes permet aussi de mettre en place des actions en faveur de la pratique de la pêche. Cela va de l'apprentissage de la pêche aux plus jeunes (animations fédérales et ateliers pêche nature) aux aménagements des parcours et à la mise en place d'outils de promotion (signalétiques, guide poissons...) en passant par les empoisonnements de certains parcours.
- **À protéger notre patrimoine naturel piscicole et aquatique**
En prenant une carte de pêche, vous participez au financement des missions d'intérêt général des AAPMA et de la Fédération : réalisation de travaux d'entretien, de restauration écologique, de protection des espèces piscicoles.
- La cotisation d'adhésion permet également de **garantir le fonctionnement d'un réseau d'informations, d'animations, de surveillance et d'éducation à l'environnement.**

Les différentes cartes de pêche

Il existe 7 cartes de pêche pour répondre au mieux à votre pratique :

- Carte Interfédérale** Vous souhaitez pêcher les parcours réciprocitaires URNE, CHI, EGHO, il vous faut la carte interfédérale.
- Carte Majeure** Vous avez plus de 18 ans (au 1^{er} janvier) et souhaitez pêcher toute l'année, dans le Pas-de-Calais, il vous faut la carte majeure.
- Découverte Femme** Pour les femmes, il existe une carte découverte femme avec laquelle vous pouvez pêcher toute l'année à une canne uniquement.
- Carte Mineure** Vous avez entre 12 et 18 ans et souhaitez pêcher toute l'année, il vous faut une carte mineure.
- Carte Découverte** Vous avez moins de 12 ans (au 1^{er} janvier) et voulez pêcher toute l'année, à une canne uniquement, il vous faut la carte découverte.
- Carte Journalière** Vous souhaitez pêcher une journée, il vous faut la carte journalière.
- Carte Hebdomadaire** Vous souhaitez pêcher pendant 7 jours consécutifs, il vous faut la carte hebdomadaire.
- Options Grands Migrateurs** Vous souhaitez pêcher la truite de mer ou le saumon atlantique, il vous faut l'option « Grands Migrateurs ».

Consultez l'ensemble des tarifs sur : www.peche62.fr ou sur www.cartedepeche.fr

Zones de pêche partagées

Retrouvez ci-dessous une liste non exhaustive des sites potentiellement adaptés à la pêche pour les personnes à mobilité réduite.

AAPMA	Nombre de sites	Site précis
Arques	9	2 à l'étang de Beauséjour Nord derrière le camping 7 à l'étang de Malhôte, passer par la rue de Savoie Parking et chemin aménagés jusqu'aux pontons
Beaurainville	1	Marais Beaurain-Château à 200 m de la base de canoë kayak aménagée
Béthune	1	Gare d'eau
Brimeux	3	2 à Brimeux, promenade de la Canche, accès direct aux PMR par la route 1 à l'étang de Brimeux
Calais	3	Canal de Guignes (Preville)
Douriez	1	Marais du Haut-Pont et Marais des Fontaines
Écourt	1	Marais du Haut Pont, route du camping, accès en voiture
Fédération de Pêche Contes	2	Marais de Contes, étang n°2
Fédération de Pêche Montreuil	1	Domaine public de la Canche, parcours grands migrants Rue du Moulin du Bacon - 150 m en aval du parking de la station d'épuration
Fédération de Pêche Aire sur la Lys	1	Étang fédéral des Ballastières d'Aire-sur-la-Lys (côté canal)
Frévent	1	Résidence des Bords de Canche, 26 rue du Général de Gaulle
Hesdin	2	Guisy - Rue de la Rivière - à proximité de l'aire de pique nique Bouin-Plumosion : près du camping, en aval du pont
Lillers	1	Étang du Brûle - Rue du Brûle
Mazingarbe	1	Canal d'Aire intérieur de La Bassée, 39 rue Jean Delattre
Montreuil-sur-Mer	2	Sous le Pont Routier Lieu dit : Place du Cormoran
Oignies	1	Allée du Franc Marais - Lieu-dit « La Plage »
Pailuel	2	À 10 m du local de pêche sur le site du Bras Mort Chemin du marais, face à l'étang du Grand Clair
Raye-sur-Authie	1	À 250 m du Pont
Renty	1	100 m en aval du pont, accès facile sur parking assuré, rivière en bordure de route communale, possibilité de pêche en fauteuil roulant
Rollancourt	1	Sur l'étang de 2 ^e catégorie
Saint-Laurent-Blangy	1	Étang du Chevalier - Par l'entrée située Jean Jacques Rousseau
Saint-Omer	1	Place du Chrest
Saint Poi sur Ternoise	1	Anvin - Rue de Mazinghem
Saint-Venant	4	Digue de la Lys (150 m en amont de l'écluse de Saint Venant) Boulevard vert, rue d'Aire (sur le Malmeule) Au pont d'Aire, rue d'Aire (sur le Guarbecque) Rue Jean Moulin (sur la Busnes)

La Réglementation

La pêche de la carpe de nuit

La pêche de la carpe de nuit est autorisée sur certains secteurs définis par arrêté préfectoral consultable sur www.peche62.fr. Seule la pêche aux appâts d'origine végétale est autorisée. Dans le but de lutter contre le trafic illicite, le transport de carpes vivantes de plus de 60 cm est interdit et puni d'une amende de 22 500 €. À noter que la nuit, aucune carpe capturée ne peut être maintenue en captivité ou transportée.

Nouveauté La Fédération propose des pêches à la carpe de nuit sur ses plans d'eau fédéraux des Ballastières, de Contes, de Plouvain et d'Eperlecques selon les dates définies dans l'arrêté préfectoral annuel Carpe de nuit. Pour accéder à la pêche à la carpe de nuit sur ces sites, vous devez impérativement vous inscrire via resa.peche62.fr

Pêchez plus loin avec la carte interfédérale

Formule la plus économique

De nombreuses associations et fédérations agréées de pêche ont mis en commun leurs territoires pour simplifier les formalités d'adhésion et offrir un territoire de pêche plus vaste : il s'agit de la réciprocité. Grâce à la carte interfédérale, vous pouvez désormais pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGHO / URNE.

Les cartes de pêche «Découverte moins de 12 ans», «Personne mineure», «Découverte Femme» et «Hebdomadaire» bénéficient gratuitement de la réciprocité inter-groupement si la carte de pêche est prise dans une association de pêche en Réciprocité interdépartementale et si leur département d'origine applique le tarif préconisé nationalement.

NB : Les adhérents des AAPMA réciprocitaires sont tenus de respecter le règlement intérieur des autres AAPMA réciprocitaires qu'ils fréquentent.

La vente de poissons

Les poissons capturés ne peuvent pas être mis en vente.

Les tailles minimales de capture

La longueur des poissons se mesure du bout de la tête à l'extrémité de la queue. Les poissons doivent être immédiatement remis à l'eau après leur capture si leur longueur est inférieure à la taille minimale autorisée (voir tableau « Les dates et horaires de pêche / Les tailles minimales de capture »).



Les parcours fédéraux

Parcours no kill

Tous les parcours fédéraux y compris les étangs de 2^e catégorie sont des parcours classés no kill. La pêche au vif, au mort manié ou au mort posé y est interdite.



Deux parcours no kill à la Mouche

La Fédération vous propose deux parcours no kill à la mouche : la Créquoise à Offin, Loison-sur-Créquoise et Beaurainville et puis la Course à Beussent. Sur le parcours de Beussent, le nombre de pêcheurs est limité à trois par jour. Les pêcheurs sont priés de s'inscrire via la plateforme de réservation resa.peche62.fr

Sept parcours no kill toutes techniques

La Fédération de pêche du Pas-de-Calais ouvre six parcours fédéraux no kill à toutes les techniques de pêche, hameçon simple obligatoire par arrêté préfectoral. Rendez-vous sur les parcours de Bruay-la-Buissière, Delettes, Esquerdes, Frévent, Wizernes, Merck-Saint-Liévin et Maresquel. Plus d'infos sur www.peche62.fr

Pêche en Float Tube

Depuis Mai 2019, les Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ont travaillé de concert pour légaliser cette pratique sur plusieurs voies d'eau des Voies Navigables de France. Plusieurs parcours sont désormais ouverts à cette pratique. Merci de flasher le Qr code pour y accéder.



Liste des plans d'eau du département

ð	Communes	AAPMA	Étang
A ★	Aire sur la Lys	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais	Étangs des Ballastières
B	Arques	L'Union Arquoise	Étang de Batavia
C	Arques	L'Union Arquoise	Étang de Beauséjour
D	Arques	L'Union Arquoise	Étang de Malhôte
E	Aubin Saint Vaast	Les Pêcheurs Hesdinois	Étang communal du Planty
F	Béthune	Les Percots Béthunois	La gare d'eau de Béthune
G	Billy Montigny	Les Percoteux Billysiens	Marais de Pelves
H	Brimeux	Le Saumon de Brimeux	Étang de Brimeux
I	Calais	Les Pêcheurs du Calaisis	Le Virval
J	Calais	Les Pêcheurs du Calaisis	Lac d'Andres
K ★	Clairmarais	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais	Étang fédéral d'Harchelles
L ★	Contes	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais	Étang fédéral de Contes
M	Courcelles-les-Lens	La Carpe Courcelloise	Gare d'eau de Courcelles les Lens
N ★	Eperlecques	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais	Étang fédéral d'Eperlecques
O	Écourt-Saint-Quentin	Les Pêcheurs Réunis	Marais d'Écourt-Saint-Quentin
P	Écourt-Saint-Quentin	Les Pêcheurs Réunis	Marais de Becquerel
Q	Esquerdes	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais	La Poudrière
R	Lillers	Les Poissons Rouges	Étang Eugène Lemoine
S ★	Mont-Bernanchon	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais	Étang fédéral de Mont-Bernanchon
T	Nestles	APLV	Les Glaisières
U	Noyelles sous Lens	Les Pêcheurs Noyellois	Étang du 14 juillet
V	Noyelles sous Lens	Les Pêcheurs Noyellois	Étang des Boclets
W	Oisy-Le-Verger	La Roche Dorée	Étang communal - Lots n°1 et 2
X	Pailuel	L'Amicale des Pêcheurs de Pailuel	Étang du Grand Clair
Y ★	Plouvain	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais	Étang Fédéral de Pouvain
Z	Roux	Les Percots de la Scarpe	Marais communaux
AA	Rollancourt	Les Amis de la Truite	Étang de Rollancourt
BB	Saint-Laurent Blangy	Entente Halieutique du Val de Scarpe	Les étangs du Chevalier et d'Immercourt
CC	Saint-Omer	La Concorde	Étang du Romelaëre
DD	Saint-Venant	Le Brochet Saint-Venatais de Saint-Venant	Étang communal

Où apprendre à pêcher dans le Pas-de-Calais ?

Les initiations et perfectionnements Gratuit

Depuis plusieurs années, la FDAAPPMA 62 met en place une série d'animations, encadrées par des animateurs passionnés de pêche, à travers tout le département. Ces animations sont gratuites et ouvertes à tous. L'ensemble du matériel nécessaire est gracieusement prêté par la Fédération. Pour y participer, il vous suffit de vous inscrire directement en ligne.

Flashez ce QR CODE pour accéder à toutes les dates et liens d'inscription



Les Ateliers Pêche Nature et Clubs de pêche

Les Ateliers Pêche Nature ont pour objectif de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de leur formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers, du milieu aquatique et de lui-même. Les écoles et clubs de pêche du Pas-de-Calais sont :

Commune	Nom	Contact	Coordonnées
BRIMEUX	APN Le Saumon	M. BOUCHART (Président)	06 11 49 45 36
DESVRES	APN de Desvres	M. PINTÉ (Président)	06 21 29 41 72
MARQUISE	APN de Marquise en partenariat avec le Club Mouche de Wirmille	M. POHIER (Responsable)	06 21 39 21 43 clubdepechemouchewirmille@gmail.com
NIELLES-LES-BLEQUIN	APN Les Amis de la rivière	M. BRULÉ (Président)	aappma.nielles-les-blequin@peche62.fr
NOYELLES-SOULSENS	APN Les Pêcheurs Noyellois	M. Cousin (Trésorier)	aappma.noyelles-sous-lens@peche62.fr
ST-LAURENT-BLANGY	APN de L'Entente Halieutique du Val de Scarpe	M. MACCARINELLI (Président)	aappma.saint-laurent-blangy@peche62.fr
SAINT-OMER	APN La Concorde	M. VERHAEGHE (Président)	aappma.saint-omer@peche62.fr
SAINT-VENANT	APN Le Brochet Saint-Venatais	M. HONNART (Président)	03 21 02 31 22

Les dates et horaires de pêche / Les tailles minimales de capture

Les dates d'ouverture et tailles minimales de capture

Espèces	Période de Pêche		Taille minimale de capture	Nombre de captures
	Cours d'eau de 1 ^{re} catégorie	Cours d'eau de 2 ^e catégorie		
	Du 8 mars au 21 septembre 2025 Remise à l'eau obligatoire du brochet du 8 mars au 26 avril 2025	Du 1 ^{er} au 26 janvier 2025 Du 26 avril au 31 décembre 2025	Prélèvement autorisé entre 60 cm et 80 cm en 2 ^e cat., et à partir de 50 cm pour la 1 ^{re} cat.	3 camassiers dont 2 brochets maximum par jour
	Du 8 mars au 21 septembre 2025	Du 1 ^{er} au 26 janvier 2025 Du 26 avril au 31 décembre 2025 Remise à l'eau obligatoire des sandres du 26 avril au 14 juin 2025	50 cm	
	Du 17 mai au 21 septembre 2025	Du 17 mai au 31 décembre 2025	30 cm	
	Du 8 mars au 21 septembre 2025	Du 26 avril au 31 décembre 2025	30 cm	6 salmonides par jour dont 2 truites fario maximum
	Du 8 mars au 21 septembre 2025		25 cm	
	Du 26 avril au 26 octobre 2025		60 cm	2 par jour maximum
			Arrêté d'interdiction de pêche pour 2025	Arrêté d'interdiction de pêche pour 2025
	Du 8 mars au 15 juillet 2025	Du 15 février au 15 juillet 2025	12 cm	-
	Du 8 mars au 21 septembre 2025	Toute l'année		

Les heures légales de pêche

La pêche est autorisée une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après son coucher à l'exception de la Truite de Mer dont la pêche peut s'exercer jusqu'à 2h après le coucher du soleil (avec le timbre grands migrants) sur les linéaires classés pour la

Les espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes

Le poisson-chat, la perche soleil, le pseudorasbora ainsi que l'écrevisse américaine sont des espèces exotiques envahissantes et ne doivent en aucun cas être remises à l'eau. Elles doivent être transportées mortes et leur introduction est interdite. Il est donc strictement interdit de les utiliser pour la pêche en tant qu'appâts morts ou vivants.



Le gobie à taches noires : espèce susceptible de causer des désordres biologiques

Cette espèce, originaire d'Europe de l'Est, est connue en France depuis le début des années 2010. Le gobie à taches noires présente une forte dynamique et montre un caractère invasif. Avec un régime essentiellement carnivore (invertébrés, alevins, œufs,...), cette espèce est caractérisée par une tache noire sur la première nageoire dorsale. Il n'est pas à confondre avec le chabot, espèce autochtone de notre département.

Ci arrêté préfectoral annuel : il est interdit de remettre à l'eau le gobie à taches noires, de les transporter et de les mettre comme appâts.



Nouveauté Un Atelier Pêche Nature Fédéral

La Fédération déploie en 2025 un APN fédéral mobile à destination des enfants à partir de 9 ans des initiations à la pêche au coup. Vous trouverez les dates et lieux ci-dessous :

- Mercredi 05 mars 2025 de 14h30 à 16h30 à l'étang d'Harchelles (Clairmarais)
- Mercredi 02 avril 2025 de 14h30 à 16h30 aux Glaisières de Nesles
- Mercredi 07 mai 2025 de 14h30 à 16h30 aux étangs de Brimeux
- Mercredi 04 juin 2025 de 14h30 à 16h30 à l'étang de Plouvain

Inscription à venir prochainement. **Plus d'infos au 03 91 92 02 03**



Plus d'informations sur les clubs et structures de pêche présents dans le Pas-de-Calais sur notre site internet www.peche62.fr ou en scannant le QR code ci-contre

Focus sur les Clubs partenaires de la Fédération dans l'organisation de concours et d'animations pêche

Commune	Nom	Coordonnées
ARQUES	L'Union Arquoise Section Concours	www.union-arquoise.fr/concours/ Facebook : Les Moucheurs des 7 Vallées
SAINT-MARTIN BOULOGNE	Club Mouche 62	www.clubmouche62.fr asso@clubmouche62.fr
SAINT-OMER	Les Carpistes Audomarois	Facebook : carpistes audomarois
SAINT-POL-SUR-TERNOISE	Passion Pêche Mouche	-



Les événements de la Fédération

Nouveauté Enduro Carpe Fédéral 2025

Pour cette 8^e édition, la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais en partenariat avec les Carpistes Audomarois planteront leurs bivouacs au Marais de Palluel. Exceptionnellement le site accueillera l'enduro carpe fédéral pour 2 nuits consécutives du 04 au 06 juillet 2025. Inscriptions et plus d'infos sur : www.peche62.fr



Nouveauté Junior Fishing Tour

Le Junior Fishing Tour (JFT), c'est un nouvel espace de rencontre et de confrontation pour les jeunes pêcheurs et pêcheuses ! Issu d'un partenariat entre la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS) et le Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche (GIFAP), le Junior Fishing Tour propose 2 circuits allant des manches départementales jusqu'à de grandes finales nationales. La Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique organisera deux manches de pêche au coup les mercredi 23 avril 2025 à la Gare d'eau de Béthune et mercredi 30 avril 2025 à l'étang de Plouvain. La participation aux deux manches est obligatoire pour espérer une qualification en régionale. Plus d'infos à venir sur www.peche62.fr et <https://juniorfishingtour.fr>

La Fête de la Pêche Rejoignez-nous !

Dimanche 1^{er} juin 2025 : découvrez la pêche en famille auprès de pêcheurs passionnés ! Grâce à la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais et aux associations locales de pêche et de protection du milieu aquatique, petits et grands pourront non seulement s'initier à ce loisir de pleine nature au bord de leur rivière ou d'un plan d'eau mais aussi comprendre l'eau et les espèces qui la peuplent. La Fédération sera quant à elle présente sur un village Pêche et Nature aux Marais de Contes le samedi 31 mai 2025. Ne manquez pas cet événement ! Pour connaître tous les lieux d'animations, rdv sur : www.peche62.fr

Rappel, la pêche est exceptionnellement gratuite chaque premier dimanche du mois de juin uniquement dans le cadre d'une animation pêche proposée par une AAPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) et relayée par la Fédération.

Informations utiles

Un contrat d'assurance

Un contrat d'assurance « responsabilité civile, invalidité, décès » a été souscrit pour la FDAAPPMA62. Les garanties concernent tous les porteurs d'une carte de pêche du Pas-de-Calais lorsqu'ils sont en action de pêche ou accomplissent bénévolement des travaux piscicoles, décidés par leur AAPMA ou par la Fédération.

Les numéros utiles en cas de pollution

OFB : 03 21 23 42 75 • La gendarmerie ou la police locale •
Votre AAPMA • La Fédération : 03 91 92 02 03

Si vous constatez une pollution, soyez réactif. Si vous êtes mis en relation avec une messagerie, n'hésitez pas à laisser un message vocal, et appelez les différentes structures mentionnées, jusqu'à parler à une personne susceptible de se déplacer afin de constater la pollution.

Zoom sur...

No Kill : Tout comme l'an passé, plusieurs cours d'eau sont placés en 2025 en no kill préfectoral. Ainsi sur les rivières concernées (l'Aa, la Ternoise, la Liane, le Wimereux, le Bras de Brosne, la Laquette, la scarpe rivière, la Lawe et leurs affluents et sous affluents), la truite fario devra obligatoirement être remise à l'eau. Cette décision fait suite aux diverses pressions exercées sur le milieu ces dernières années, notamment les pollutions à répétition et les dérèglements climatiques. Cette mesure est temporaire. Merci de consulter l'arrêté pêche annuel pour obtenir la liste exhaustive des sites concernés.

Nouveauté Carte interactive Géopêche : Les parcours ouverts à la pêche dans le Pas-de-Calais sont désormais disponibles sur www.geopeche.com Cette application est une carte interactive, gratuite, accessible à tous, de votre ordinateur, de votre smartphone, de votre tablette, incluant toutes les rivières et plans d'eau d'un département ainsi que toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche de loisir.



Tourisme pêche

Une partie de pêche sur la Ternoise... et pourquoi pas ?

Grâce à la mise en commun des parcours de pêche (appelée réciprocité) de plusieurs associations de pêche sur la Ternoise, vous avez la possibilité de pêcher librement sur 37 km de berges. Réputées pour leurs parcours de 1^{re} catégorie, riches en salmonides issus de la reproduction naturelle et en grands migrants (saumons d'Atlantique et truites de mer), vous aurez tout le loisir de vous épanouir à travers différentes techniques telles que la pêche à la mouche, la pêche aux leurres, la pêche au toc... Pour une journée, un week-end ou toute une semaine, la pêche d'aujourd'hui s'adapte à toutes vos envies !

Retrouvez le projet Pêche en Ternoise sur facebook « [pecherenriviere](https://www.facebook.com/pecherenriviere) »

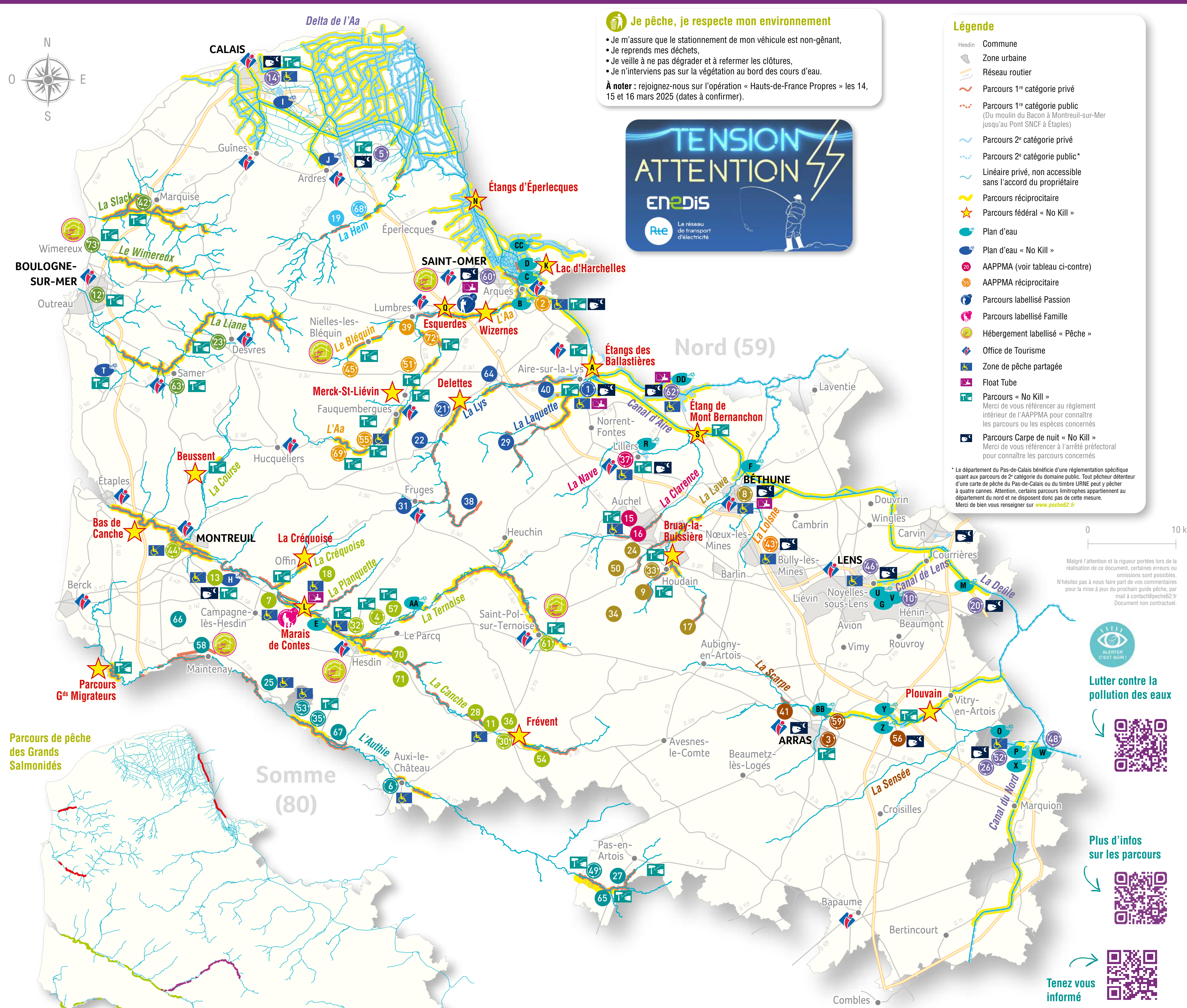


Les hébergements labellisés « pêche »

Pour favoriser l'accueil des pêcheurs et proposer des services adaptés à leur pratique, un label et une charte de qualité ont été élaborés par la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF). Cette charte est déclinée au niveau départemental par la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. L'hébergement en mesure d'accueillir le pêcheur répond à différents critères d'accueil, de services (location de matériel, paniers repas...) et d'accessibilité à la pratique (vente de cartes de pêche sur place et, nouveau, grâce à la participation financière de l'Europe et de la

Les parcours de pêche du Pas-de-Calais

Maison de la Pêche et de la Nature du Pas-de-Calais



Maison de la Pêche et de la Nature

Pour tout complément d'information sur la FDAAPPMA 62 ou les activités qu'elle propose, la Maison de la Pêche et de la Nature, située rue des Alpes à Arques, est ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Attention, locaux fermés au public le vendredi après-midi.

Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Maison de la Pêche et de la Nature
Rue des Alpes • 62510 ARQUES
Tél. 03 91 92 02 03
contact@pecche62.fr
www.pecche62.fr

62 Pas-de-Calais
Mon Département

Ce document a été édité avec la participation financière du Conseil Départemental du Pas-de-Calais

La liste des AAPPMA

Les AAPPMA réciprocitaires

N°	Commune	AAPPMA	E-mail	Site internet
1	Aire-sur-la-Lys	La Fine Gaule	aappma.aire-sur-la-lys@pecche62.fr	
2	Arques	L'Union Arquoise	aappma.arques@pecche62.fr	
3	Arras	Les Francs Pêcheurs	aappma.arras@pecche62.fr	
4	Auchy-Hesdin	L'Occoquoise	aappma.auchy-hesdin@pecche62.fr	
5	Audruicq	Les Babillards	aappma.audruicq@pecche62.fr	
6	Auxi-le-Château	La Truite Auxilloise	aappma.auxi-le-chateau@pecche62.fr	
8	Béthune	Les Percots Béthunois	aappma.bethune@pecche62.fr	
10	Billy-Montigny	Les Pêcheurs Billysiens	aappma.billy-montigny@pecche62.fr	
12	Boulogne-sur-Mer	APLB	aappma.boulogne-sur-mer@pecche62.fr	
14	Calais	Les Pêcheurs du Calais	aappma.calais@pecche62.fr	
20	Courcelles-les-Lens	La Carpe Courcelloise	aappma.courcelles-les-lens@pecche62.fr	
21	Coycoque	La Coycoquoise	aappma.coycoque@pecche62.fr	
23	Desvres	AAPPMA de Desvres et environs	aappma.desvres@pecche62.fr	www.pecche-desvres.fr
26	Écourt-Saint-Quentin	Les Pêcheurs Réunis	aappma.ecourt-saint-quentin@pecche62.fr	
30	Frévent	AAPPMA de Frévent-Bourst	aappma.frevent@pecche62.fr	
32	Hesdin	Les Pêcheurs Hesdinois	aappma.hesdin@pecche62.fr	
33	Houdain	La Truite Houdinoise	aappma.houdain@pecche62.fr	
35	Labroye Le Bosle	La Truite de Labroye Le Bosle	aappma.labroye-le-bosle@pecche62.fr	
37	Lillers	Les Poissons Rouges Lillerois	aappma.lillers@pecche62.fr	
42	Marquise	Association des Pêcheurs de Canton de Marquise	aappma.marquise@pecche62.fr	http://norbert.kosmatzki.free.fr
43	Mazingarbe	L'Aléthe Brebisienne	aappma.mazingarbe@pecche62.fr	
44	Montreuil-sur-Mer	Les Pêcheurs du Montreuillois	aappma.montreuil-sur-mer@pecche62.fr	
45	Nelles-les-Béguin	Les Amis de la Rivière	aappma.nelles-les-beguin@pecche62.fr	
46	Noyelles-sous-Lens	Les Pêcheurs Noyellois	aappma.noyelles-sous-lens@pecche62.fr	
48	Oisy-le-Verger	La Roche Dorée	aappma.oisy-le-verger@pecche62.fr	
49	Orville	La Gaule du Bas Canton d'Orville	aappma.orville@pecche62.fr	
51	Ouve Vinquilly	La Saumonerie	aappma.ouve-vinquilly@pecche62.fr	
52	Paillet	L'Amicale des Pêcheurs de Paillet	aappma.paillet@pecche62.fr	
53	Raye-sur-Authie	Les Pêcheurs de Raye-sur-Authie	aappma.raye-sur-authie@pecche62.fr	
55	Renty-Fauquembergues	AAPPMA de Renty-Fauquembergues	aappma.renty-fauquembergues@pecche62.fr	
59	Saint-Laurent-Blangy	L'Entente Halieutique du Val de Scarpe	aappma.saint-laurent-blangy@pecche62.fr	
60	Saint-Omer	La Concorde	aappma.saint-omer@pecche62.fr	laconcorde62.fr
61	Saint-Pol-sur-Ternoise	La Gaule Populaire	aappma.saint-pol-sur-ternoise@pecche62.fr	
62	Saint-Venant	Le Brochet Saint-Venantois	aappma.saint-venant@pecche62.fr	
63	Samer	APVL	aappma.samer@pecche62.fr	
68	Tournehem-sur-la-Hem	Les Pêcheurs de Tournehem	aappma.tournehem-sur-la-hem@pecche62.fr	
69	Verchocq-Rumilly	AAPPMA de Verchocq-Rumilly	aappma.verchocq-rumilly@pecche62.fr	
72	Wavrans-sur-IAa	La Saumonerie	aappma.wavrans-sur-iaa@pecche62.fr	
73	Wimereux	AAPPMA de Wimereux	aappma.wimereux@pecche62.fr	

Les AAPPMA non réciprocitaires

N°	Commune	AAPPMA	E-mail	Site internet
7	Beaurainville	La Gaule Beaurainvilloise	aappma.beaurainville@pecche62.fr	
9	Beghin	La Volante	aappma.beghin@pecche62.fr	
11	Boubiers-sur-Canche	AAPPMA de Boubiers-sur-canche	aappma.boubiers-sur-canche@pecche62.fr	
13	Brimeux	Le Saumon de Brimeux	aappma.brimeux@pecche62.fr	
15	Calonne-Ricourt	La Truite Minière	aappma.calonne-ricourt@pecche62.fr	
16	Cambalin-Château	La Camblinoise	aappma.cambalin-chateau@pecche62.fr	
17	Caucourt	La Truite du Gât	aappma.caucourt@pecche62.fr	
18	Cuvron-Saint-Martin	La Planquette	aappma.cuvron-saint-martin@pecche62.fr	
19	Clerques	Les Pêcheurs de Clerques	aappma.clerques@pecche62.fr	
22	Dembroucqu	La Prievoyante	aappma.dembroucqu@pecche62.fr	
24	Divion	La Truite Divionnaise	aappma.divion@pecche62.fr	
25	Douriez	L'Entente de l'Authie	aappma.douriez@pecche62.fr	
27	Famechon	AAPPMA de Famechon	aappma.famechon@pecche62.fr	
28	Fillèvres	Les Pêcheurs à la ligne de Fillèvres	aappma.fillèvres@pecche62.fr	
29	Flichin	L'Entente Fléchinoise	aappma.flichin@pecche62.fr	
31	Fruges	La Gaule Populaire Frugéoise	aappma.fruges@pecche62.fr	
34	La Comté	L'arc-en-ciel	aappma.le-comte@pecche62.fr	
36	Ligny-sur-Canche	Les Amis de la Gaule	aappma.ligny-sur-canche@pecche62.fr	
38	Lisbourg	La Truite Lys-Bourgeoise	aappma.lisbourg@pecche62.fr	
39	Lumbres	La Truite Lumbroise	aappma.lumbres@pecche62.fr	
40	Mamez	La Truite Mametienne	aappma.mamez@pecche62.fr	
41	Marœuil	Les Francs Pêcheurs Marœuillois	aappma.marœuil@pecche62.fr	
50	Orton	AAPPMA d'Orton	aappma.orton@pecche62.fr	
54	Ribreuviette	Les Amis de la Canche	aappma.ribreuviette@pecche62.fr	
56	Roux	Les Percots de la Scarpe	aappma.roux@pecche62.fr	
57	Roubaucourt	Les Amis de la Truite	aappma.roubaucourt@pecche62.fr	
58	Roussant	AAPPMA de Roussant	aappma.roussant@pecche62.fr	
64	Thérouanne	La Gaule Thérouannoise	aappma.therouanne@pecche62.fr	
65	Thièvres	Les Francs Pêcheurs de Thièvres	aappma.thièvres@pecche62.fr	
66	Tigny-Noyelle	Société de Pêche de Tigny-Noyelle	aappma.tigny-noyelle@pecche62.fr	
67	Tolent	Les Pêcheurs Réunis de Tolent	aappma.tolent@pecche62.fr	
70	Viel-Hesdin	AAPPMA de Viel-Hesdin	aappma.viel-hesdin@pecche62.fr	
71	Wail	Société de Pêche de Wail	aappma.wail@pecche62.fr	

Légende

- ~ Pêche de la Truite de Mer et du Saumon Atlantique avec autorisation de prélèvement.
- ~ Pêche de la Truite de Mer et du Saumon Atlantique en No-Kill uniquement.
- ~ Pêche de la Truite de Mer en No-Kill uniquement.

Saumon Atlantique (*Salmo salar*)
Forme générale blanchée



Alignement de la commissure de la mâchoire supérieure avec l'aploimb de l'arrière de l'œil

Péduncle caudal long et étroit

Nageoire caudale concave

Truite de Mer (*Salmo trutta*)
Forme générale trapue



La commissure de la mâchoire supérieure dépasse l'extrémité de l'œil

Péduncle caudal court et large

Nageoire caudale droite

Délimitation des parcours et réglementations spécifiques :

	Limite amont	Prélèvement SAT	Prélèvement TRM	Dérogation crépusculaire 2h après le coucher du soleil pour la TRM
Authie	En aval du pont de la N25 à Doullens	OUI TAC 10	OUI	OUI (jusqu'en aval du pont de la N25 à Doullens)
Canche	En aval du barrage de la SARL SEMG à Saint Georges	OUI TAC 10	OUI	OUI (cf limites annoncées sur arrêté préfectoral 2022)
Ternoise	En aval du barrage d'Hernicourt aval à Hernicourt	NON	NON	NON
Liane	En aval du pont de la D 901 entre Carly et Samer	NON	NON	NON
Stack	En aval du pont de l'A16 à Marquise	NON	NON	NON
Aa	En aval du pont de la D 928 à Saint Omer	NON	NON	NON

Déclarer ses captures Salmonidés Migrateurs

Vous êtes détenteurs du Timbre Grands Migrateurs et avez réalisé une capture (saumon ou truite de mer), votre déclaration est obligatoire sur <https://declarationpeche.fr/>

La détention du timbre migrateur est strictement obligatoire si :

- Vous souhaitez prélever une Truite de Mer ou un Saumon Atlantique (uniquement autorisé sur l'axe Canche et l'axe Authie jusqu'aux limites amont indiquées dans le tableau ci-contre).
- Vous souhaitez pêcher durant la dérogation crépusculaire (uniquement autorisée sur l'axe Canche et l'axe Authie jusqu'aux limites amont indiquées dans le tableau ci-contre).
- Vous souhaitez pêcher jusqu'à la date de fermeture de la pêche du Saumon Atlantique et de la Truite de Mer.

Attention la pratique du No-Kill est obligatoire sur certains linéaires.

Le prélèvement d'un Saumon Atlantique (uniquement autorisé sur l'axe Canche et l'axe Authie jusqu'aux limites amont indiquées dans le tableau ci-contre), doit se faire dans le respect du TAC annuel en vigueur. Une fois le TAC atteint, le prélèvement du Saumon Atlantique ne sera plus autorisé à travers la publication d'un arrêté préfectoral.

Nous vous invitons donc à consulter régulièrement notre site internet afin d'en être informé.

Le prélèvement d'un Saumon sur l'axe Canche ou l'axe Authie dans le respect du TAC en vigueur implique obligatoirement le bagage immédiat du poisson puis la déclaration de la capture auprès du CNICS* et également sur declarationpeche.fr.

*CNICS : Centre National d'Interprétation des Captures de Salmonidés Migrateurs